



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCES VERBAL**

#### **SEANCE DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022 A 20H00**

Lieu de la séance : Mairie

Date de convocation : 08/12/2022

Président de séance : Monsieur Reynald HAUCHARD, Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BARBEY, BOYERE, GENET, HAUCHARD, LEBRETON-BOYERE, LENOIR, MOIZAN et PETIT.

Membres excusés : Mmes CATHERINE, HAUBERT, LENHARDT et PROTAIS et Mrs BONNET et ELIOT.

Membre absent : Mme LEPREVOST

Procurations : Mme CATHERINE donne pouvoir à Mme Frédérique PETIT  
Mme LENHARDT donne pouvoir à Mr Reynald HAUCHARD  
Mme PROTAIS donne pouvoir à Mme Karine LEBRETON-BOYERE

Secrétaire de séance : Mme Karine LEBRETON-BOYERE

Membres en exercice : 15

Membres présents : 8

Membres votants : 11

Date de publication : 20/12/2022

## **ORDRE DU JOUR**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

### Liste des délibérations :

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Décision</b>
<b>DCM2022-12-19/01</b>	<b>Rémunération des agents recenseurs</b>	<b>Approuvée</b>
<b>DCM2022-12-19/02</b>	<b>Téléthon 2022</b>	<b>Approuvée</b>
<b>DCM2022-12-19/03</b>	<b>Dénomination de la voirie menant à l'usine d'eau industrielle</b>	<b>Approuvée</b>

## **DELIBERATIONS**

### **Délibération n° DCM2022-12-19/01 :**

#### **Rémunération des agents recenseurs :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit organiser au titre de l'année 2023 les opérations de recensement de la population.

A ce titre, il convient de fixer le nombre d'agents recenseurs nécessaire et de fixer leur rémunération.

Monsieur le Maire précise que la commune va percevoir une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 1843 € et que pour 2023 nous avons 433 logements à recenser et une estimation à 995 bulletins individuels.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour :**

- **de fixer à 2 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation comme suit :**
  - **1,75 € brut par bulletin individuel rempli**
  - **1,15 € brut par feuille de logement remplie**
  - **100 € brut au titre des 2 demi-journées de formation**
  - **60 € de frais de déplacement pour l'agent qui recense les hameaux et 30 € de frais de déplacement pour l'agent qui recense le cœur du village.**

### **Délibération n° DCM2022-12-19/02 :**

#### **Téléthon 2022 :**

Chaque année, la municipalité offre au Téléthon un bon de 200 € pour l'achat de denrées nécessaires aux soirées harengs et spaghettis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, décide de reconduire la participation de la commune pour cette année à hauteur de 200 € pour l'achat de denrées nécessaires aux soirées harengs et spaghettis au profit de Téléthon.**

**Délibération n° DCM2022-12-19/03 :**

**Dénomination de la voirie menant à l'usine d'eau industrielle :**

Il convient de dénommer la voie menant à l'usine d'eau industrielle (voir plan annexé à la présente délibération).

Il est proposé « route industrielle » ou « route de la Peupleraie ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, adopte la dénomination « route industrielle ».**

**QUESTIONS DIVERSES**

**Correspondant incendie et secours :**

Vu la loi n° 2021/1520 du 25/11/2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile, le maire devait désigner un correspondant incendie et secours le 1<sup>er</sup> novembre 2022 au plus tard. C'est Didier Genet qui va remplir cette fonction.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

**Audit énergétique bâtiments communaux :**

Suite à la visite de l'école/mairie et de la salle des fêtes du 12 octobre dernier, le bureau d'étude ALTEREA, missionné par le SDE76, a formulé divers scénarios de travaux.

Nous sommes en attente des diagnostics complets.

**Réhabilitation de l'église :**

L'appel d'offres pour la mission de diagnostic complet de l'église avec phasage des travaux est en cours. La date limite de réception des offres est fixée au 12 janvier 2023.

La DRAC et le Département peuvent subventionner ce diagnostic à hauteur respectivement de 60% et 25%. Cependant le cumul des taux d'aides de l'Etat et du Département ne peut excéder 75%.

**Contrat de territoire 2023 – 2027:**

Caux Seine Agglo va conclure avec le Région et le Département un nouveau contrat de territoire pour 2023 à 2027.

Dans le cadre de cette contractualisation, nous avons inscrits les 4 projets listés ci-dessous, afin de bénéficier de financements régionaux et départementaux :

- Rénovation énergétique de l'école/mairie
- Mise en place de la vidéoprotection
- Mise en place d'un pumptrack
- Réhabilitation de l'église (phase diagnostic et études)

### **Guinguette :**

Nous nous sommes portés volontaires pour organiser une guinguette à Norville en 2023. Notre demande a été retenue avec celles de Tancarville, Vatteville la Rue et Cléville.

Pour Norville, la date retenue est le jeudi 3 août 2023.

### **Rallye 'n Caux :**

Il se déroulera les 25 et 26 mars 2023, une semaine avant le week-end des rameaux.

Nous allons rappeler que le stationnement et la sécurisation du périmètre de la course doivent bien être encadrés.

### **Demande de subvention acquisition matériel de voirie :**

Nous avons fait une demande de subvention auprès du Département pour la mise en place et le remplacement de panneaux de signalisation et des marquages au sol.

Nous allons solliciter une subvention de 20 % au titre de la DETR 2023.

### **Remplacement charmilles et taille des tilleuls et érables :**

Nous avons reçu les devis pour :

- Remplacement des charmilles devant la mairie
- Elagage des érables du Clos Saint Martin
- Elagage des tilleuls autour du Monument aux Morts

### **Retour sur la réunion PLUi du 10/11/2022 :**

La chambre d'agriculture de Normandie a abordé les questions de réglementation et de constructibilité en zone agricole.

Le bureau d'étude Explor-e a fait un point sur la mise à jour du recensement des indices de cavités souterraines et à ciel ouvert.

Reynald Hauchard fait parti du groupe de travail « patrimoine » (bâtiments à sauvegarder) et Christian Boyère fait parti du groupe de travail « lotissements ». Didier Genet devrait faire parti de celui dédié aux « milieux naturels et paysage ».

### **Agenda :**

06/01/2023 : vœux du Maire à 18h à la salle des fêtes

25-26/03/2023 : rallye n'caux

22/04/2023 : radicatrail

03/08/2023 : guinguette à Norville